

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Yverdon.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

*Leman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Handwritten signature and initials*

*Faint handwritten text*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

## I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Le plein chant, ou la musique des psaumes.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Elle se tient toute l'année, mais seulement une heure par semaine. Il faut cependant en excepter huit leçons pendant les vacances & six autres qui tombent sur les fêtes.*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Les psaumes ordinaires & ceux à quatre parties.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Le Conseil, ensuite du rapport de la Commission collégiale sur l'examen que l'instituteur a subi en sa présence.*

b. D'où est-il?

*Il est de Mézières, district d'Oron, Canton Solman.*

c. Son nom

*Jean Jordan.*

( 3 )

d. Son âge. . . . . *Vingt-huit ans.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Il est marié, mais n'a point d'enfans.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Comme maître de musique, il l'est depuis deux ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Il est depuis l'âge de dix-huit ans à Yverdon, où il avoit été appelé de la maison paternelle pour tenir une école publique de jeunes garçons. A cette époque, des lors, enseigné, en particulier, lecture & l'arithm.*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

*A l'office de maître de musique au collège, il réunit celui de conduire, à l'église, le chant des psaumes, ou de chanter; & il continue à enseigner, en particulier, l'arithmétique & l'écriture, avec ce qui s'y rapporte.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

*Sous les enfans qui fréquentent le collège, (dont le nombre varie) doivent ou peuvent profiter de cette leçon.*

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

b. En été, }

*Toute l'année, & il n'y a que des garçons.*

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*Les enfans ne payent rien.*

15°. Bâtiment de l'école.

*Le Collège.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La pension pour l'office de chantre à l'église & maître de musique au Collège, consiste en*

*200. en argent, 14 sacs de bled mesure d'Yverdon, 9 pot. de vin de mesure, & 50 fagots, dont*

*La ville paye 140. -, 2 sacs bled, & les fagots, & l'hôpital 160. -, les deux autres sacs bled, & le vin.*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

3  
2  
4

1°. Yverdon, quatrième Classe.

a. Ville.

b. Commune proprement dite.

d. Chef lieu de District.

2°. Toutes en Ville, à l'exception du Hameau de Chidy, à un quart d'heure, contenant 8 à 9. Maisons.

cette classe est composée de 35 à 40 jeunes garçons, de l'âge de 5 à 6. jusqu'à douze ans.